

DESCENTRALIZACION Y ARMONÍA SOCIAL POSTCOMUNISTA

CRISTINA MARIA GHEORGHE¹

RESUMEN

La caída del comunismo puso de manifiesto que la sociedad rumana no es uniforme, a pesar de los esfuerzos de homogeneización por parte del sistema. Tras acabar el régimen totalitario, la gente se quedaba a menudo impresionada por las diferencias que les separaban. Resultaba sorprendente la existencia de disparidades regionales tanto en términos de necesidades como de aspiraciones, a la vez que surgían siempre opiniones negativas hacia cualquier grupo que evidenciara esas diferencias. Este estudio pretende recopilar los hitos y principales grupos que intentaron manifestar sus opiniones, necesidades y aspiraciones divergentes, así como las reacciones que suscitaron. Se hace especial hincapié en las reacciones de la clase política, que precisamente se niega a reconocer las necesidades y aspiraciones divergentes y a aceptar una necesaria descentralización.

PALABRAS CLAVE: Rumanía, descentralización, países poscomunistas, desarrollo regional.

¹ Dra. European Studies Faculty, Cluj-Napoca, Rumanía

DECENTRALIZATION AND SOCIAL HARMONY IN POST-COMMUNISM

CRISTINA MARIA GHEORGHE

SUMMARY

The fall of the communism demonstrated that Romanian society is not a uniform one, despite the homogenizing efforts of the system. After the end of the totalitarian regime the people was often astonished seeing the differences between them. Very surprising was the existence of regional disparities, necessities and aspirations. For this reason pointing out of all these created always a negative opinion against the group which showed its differences. This study intends to present the principal moments and groups which tried to manifest their different opinions, needs and aspirations, and the reactions towards them. The reactions of political class was preferred because especially the political forces refuse to recognize the regionally different needs and aspirations and also refuse to accept the necessity of decentralization.

KEYWORDS: Romania, decentralization, poscomunism countries, regional development.

DECENTRALISATION ET HARMONIE SOCIALE POST-COMMUNISTE

Après la chute du communisme, dans l'espace roumain la seule disharmonie paraît exister seulement entre les représentants de l'ancien régime et une partie de la nouvelle société démocratique en formation, composée des anciens dissidents et leurs sympathisants. Du reste semblait que la société n'a qu'un seul but, rejeter la dictature et instaurer un autre régime politique, nouveau et démocrate, même si les individus qui savaient vraiment qu'est ce que la démocratie étaient bien rare. La majorité croyait que la société roumaine est une société uniforme, avec les mêmes nécessités politiques, sociales, économiques ou d'autre nature. Mais après peu du temps les différences sont devenu évidentes. La liberté a démontré aux individus que leurs nécessités, leurs besoins sont différents: entre différents catégories sociales, d'âge, confessionnelles ou professionnelles. Dans le même temps, les aspirations et la perception de la réalité étaient aussi différents entre une région et une autre. Mais, si les différences inter-individuelles n'avaient pas une très grande importance pour un Etat qui ne savait pas qu'il faut respecter la diversité des individus, quand les différences interviennent au niveau des régions il ne peut pas rester passif. Et cela parce que l'Etat encore fortement centralisé n'a pas la capacité d'accepter les différenciations régionales, ne peut pas s'imaginer soi-même que comme un tout. C'est la raison pour laquelle l'Etat ne peut pas accepter les mouvements décentralisateurs, régionales, et d'autant plus ceux fédéralistes qui ont commencé se manifester après la chute du régime totalitaire. Cette situation crée pour l'Etat, comme on verra ensuite, la nécessité de s'opposer à ce type de mouvements, et pour ceux-ci la nécessité de se légitimer, soit faisant appel à l'histoire, soit à d'autres Etats fédérales, soit à la structure régionale préconisée pour le future de l'Union européenne.

L'un des auteurs qui se sont préoccupé de l'idée fédéraliste dans l'espace de l'Europe de l'Est est George Ciorănescu, spécialement dans l'ouvrage *Românii și ideea federală* (Les Roumains et l'idée fédérale), élaboré sous la forme de thèse de doctorat en 1946. L'auteur commence par présenter les projets fédéraux danubiens concernant les peuples de l'Europe centrale pendant les diverses dominations unificatrices, comme l'Empire carolingien, le saint Empire romano-allemand ou l'Empire autrichien-hongrois. Il parle aussi d'Ignatio Martinovici comme l'auteur d'un premier projet de confédération danubienne (pendant la deuxième partie du XVIII siècle, exécuté pour ces idées en 1795), de Napoléon I, qui voulait faire une fédération de Danube comme une barrière anti-russe, pendant que le prince roumain Mihai Sturdza et le boyard Nicolae Roznovanu pensaient à une fédération danubienne philo-russe, projet agréé par les unes des autorités russes.

Après les mouvements révolutionnaires de 1848 et les tendances indépendantistes de la Hongrie et de principats roumains au sein de l'Empire austro-hongrois le problème de la fédération se pose d'une autre manière. Pendant que la Hongrie et la Diète de Cluj se prononçaient pour l'unification de

Transylvanie avec la Hongrie, les Roumains, par la voix de Simion Barnuțiu, demandaient premièrement la reconnaissance des roumains de l'Empire comme une nation libre et égale avec les autres, conformément aux principes énoncés pendant la révolution de 1848, et après le débat sur l'unification avec la Hongrie. Simion Barnuțiu considérait qu'une fédération, nécessaire pour une défense commune, peut exister seulement entre deux nations libres, donc l'union avec la Hongrie devrait être ajournée jusqu'au moment quand les Roumains seront organisés de point de vue politique (sous l'autorité de l'Empire les Roumains n'avaient pas des droits politiques). Ciorănescu considère cette proposition comme une formule de collaboration, pas fédérale, mais dans l'esprit fédératif et *absolument nécessaire pour développer et consolider l'idée fédéraliste*.²

Mais la Diète n'a pas tenu compte du message roumain et a déclaré l'unification de la Transylvanie avec la Hongrie, ce qui détermine une délégation d'intellectuels roumains à se présenter devant l'empereur Franz Josef pour demander que les Roumains de l'Empire forment un ducal national et indépendant, avec une administration politique et religieuse propre, sans sortir de l'Empire, l'Empereur gagnant en ce cas aussi la fonction de grand duc des roumains. Le chef de la future nation roumaine devra être élu par l'Assemblée nationale générale et approuvée par l'Empereur, les Roumains devant être représentés dans le Cabinet impérial. Le mémoire de Roumains a reçu une réponse négative, et aussi celui rédigé peu après en collaboration avec les Slovaques et les Croates. Dans cette période l'idée de la création d'une seule nation sur le territoire dace, sous la protection de l'Autriche, avec laquelle les Roumains *voulaient se fédérer*.³

L'esprit révolutionnaire de l'année 1848 a été assez différent dans les trois principats roumains. Pendant qu'en Transylvanie les Roumains étaient contre les Hongrois, les révolutionnaires de Valachie incitaient, comme affirme Ciorănescu, les premiers vers un rapprochement des hongrois, dans l'esprit des principes démocratiques de la révolution et pour le succès de la révolution contre *la tyrannie de la coalition autrichienne-russe*. Dans la même année 1848 un membre du gouvernement provisoire de Bucarest a proposé au gouvernement allemand deux mémoires en proposant la réalisation d'une fédération entre la Mer Baltique et la Mer Noire, englobant tant les Roumains que les Hongrois. Le but de cette nouvelle fédération était de faire face à la menace d'une fédération slave et l'auteur de ce plan pensait aussi à demander l'accord de la Turquie pour le rattachement de principats roumains à l'Allemagne (même si ont existé des voix qui ont parlé du péril de la germanisation). Un autre membre du gouvernement provisoire de Bucarest pensait à une union confédérative entre les Roumains et les Hongrois aussi contre le péril autrichien-russe (mais l'histoire commune de ce pays n'a permis pas un accord sur ce plan de la fédération). Dans le même temps, les révolutionnaires de Moldavie rêvaient tant l'unification entre la Moldavie et la Valachie que l'unification européenne selon une formule fédérale.

² George Ciorănescu, *România și ideea europeană*, p. 9.

³ Ibidem, p. 12.

Les orgueils nationaux des roumains et des hongrois comme l'indécision en ce qui concerne le pouvoir sous la protection duquel devrait se constituer la fédération ont empêché la réalisation de celle-ci et l'échec de la révolution tant en Hongrie qu'en Roumanie. Les révolutionnaires roumains exilés ont continué à poursuivre leurs idéaux au dehors des frontières, spécialement sous l'influence de Giuseppe Mazzini, luttant pour la création d'une confédération républicaine de l'Europe Orientale entre les Roumains, Polonais, Hongrois, Russes et les Bohémiens, les Moraves et les Slaves de Sud. Chaque nation devrait se préoccuper de ses problèmes d'administration interne, la culture, la justice, les finances locales et l'instruction publique, pendant que la fédération garderait la politique extérieure, la défense et les questions de commerce et financières générales. Selon l'un des artisans de ce plan, Nicolae Bălcescu, les avantages de cette fédération seraient tant la réalisation d'unité nationale des Roumains, que surtout le grand nombre d'habitants de la fédération et la sortie à la mer qui serait devenue possible après. Mais, dans l'esprit du temps, Bălcescu a été influencé par les idées nationalistes, le principal but de la fédération étant toutefois la *panroumanité*, comme il l'appelait, contre le *panslavisme* et le *pangermanisme*. Le projet de Bălcescu n'est pas agréé à Budapest juste à cause de l'essai de celui-ci de réaliser par le fédéralisme l'unification de roumains, pendant que la Hongrie voulait garder ses frontières.

Même après 1848, les idées fédéralistes ont continué à être mises à l'ordre du jour au sein de l'Empire autrichien-hongrois, mais sans l'ardeur des révolutionnaires de 1848 et aussi sans se transformer en réalité. Le fédéralisme a été toutefois une notion différente pour les Roumains de l'Empire et pour ceux de Principats : pendant que pour les premiers le fédéralisme était le traitement égal entre toutes les nations de l'Empire, pour les derniers le fédéralisme était la modalité d'unir les trois provinces roumaines. L'autonomie (pas la souveraineté) de trois provinces sera réalisée de nouveau après la révolution de 1848, par Franz Joseph, le 20 octobre 1860, les débats sur la fédéralisation de la région danubienne en continuant, par autre acteurs (parmi lesquels Franz Ferdinand avec son trialisme et le roumain Aurel Popovici, qui incluait dans son projet fédérale de l'Etat Fédéral de la Grande Autriche la Bessarabie aussi) jusqu'au fin de l'Empire. La situation de la fin de siècle XIX et du début de XX siècle était différent de celle de l'année 1848. En ce moment existaient beaucoup d'opposants des idées fédéralistes et des adeptes de la souveraineté nationale, situation assez naturelle qu'on pense aux changements déjà produits dans la vie politique et les sentiments nationaux de peuples européens. Les traités de Saint-Germain et de Trianon, qui instauraient les Etats nationaux par la destruction de la monarchie dualiste ont fermé une certaine étape dans l'histoire du fédéralisme danubien. Même si ont existé beaucoup de débats sur la fédération danubienne, l'auteur cité considère qu'aucun combattant pour la réalisation de celle-ci n'a été sincèrement un fédéraliste, mais que chacun d'eux a envisagé premièrement l'indépendance nationale de sa nation, pendant que la Hongrie voulait réaliser son rêve de domination sur les divers peuples et l'Autriche en pleine décadence espérait à prolonger sa vie.

Toutefois, même après la création des Etats nationaux la vision fédéraliste persiste. Par exemple, à la conférence de paix un homme politique roumain, Take Ionescu, proposait la création d'une alliance entre la Roumanie, la Grèce,

la Pologne, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie pour empêcher l'évolution de la révolution russe en Europe. Ces Etats devraient avoir une politique extérieure, une instruction militaire et une armée communes, mais le projet a été irréalisable. Le fait que les grands anciens pouvoirs n'étaient contents avec les décisions prises à Trianon représentait une menace pour les jeunes Etats nationaux et a déterminé la réalisation d'une entente restreinte entre la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, c'est à dire La Petite Entente. Même si les artisans de cette organisation désiraient la création d'une entente plus large, européenne, ils s'opposaient à une fédération danubienne, qu'ils considéraient la recréation de l'ancienne monarchie dualiste. La Petite Entente commence comme une alliance défensive, réalisée par trois conventions bilatérales défensives et trois conventions militaires signés en 1920-1921 (au début pour deux années, après pour cinq⁴) par les Etats membres, conventions qui se referaient à une attaque de la part de la Hongrie ou de la Bulgarie. Les Etats signataires avaient le droit de conclure des alliances seulement avec l'accord de leurs partenaires, elles devaient se conseiller réciproquement en ce qui concerne leur politique extérieure vers la Hongrie et la Bulgarie. La principale politique de cette organisation visait spécialement l'opposition à la restauration de la dynastie de Habsbourg et aussi à la réalisation de l'Anschluss. Toutefois, en ce qui concerne la nouvelle république soviétique elle a été assez hésitante, même si la Roumanie a été très catégorique contre l'extension de la propagande communiste sur son territoire.⁵

Le plan d'Aristide Briand et après le projet d'unification européenne d'André Tardieu ont nourri beaucoup d'espérances pour les Roumains⁶, un autre homme politique roumain, Iuliu Maniu, membre d'un parti politique d'opposition⁷, en déclarent que la réalisation d'une fédération européenne doit avoir comme premier pas la réalisation d'un noyau central-européen constitué par les derniers pays: la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Yougoslavie, la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce et la Roumanie.

Le pacte d'organisation de *La Petite Entente*, signé à Genève en 1933 a transformé cette organisation dans une organisation internationale, qui a pu se prononcer contre la menace fasciste.

Pendant la deuxième guerre mondiale sont apparues des intentions fédéralistes entre peuples qui ont été pendant longtemps ennemis: les Tchèques, les Slovaques et les Polonais décident, en 1940, de s'unir dans une fédération de l'Europe centrale. En 1941 les délégations polonaise, tchécoslovaque, grecque et yougoslave ont signé un accord par lequel se sont obligé, pour la fin de la guerre, de créer une confédération des peuples entre les Mers Egée et Baltique, en existant, dans le même temps, des propositions regardant l'appartenance de la Roumanie en ces fédérations.

4 Et disloquée par les accords de Munich, en 1938.

5 Mais sans renoncer aux relations diplomatiques avec cette pays.

6 Même si a existé aussi une opposition roumaine, spécialement des économistes, vers les projets fédéralistes européens.

7 Les sympathisants de la fédération européenne se trouvaient dans leur majorité en opposition, le pouvoir étant contre ce principe et forme d'organisation politique.

La fin de la guerre et l'instauration des régimes communistes dans les pays de l'Est de l'Europe ont posé le point final pour les plans d'une fédération européenne pour les Etats centraux et Est européens, mais a apporté la question de minorités. En Roumanie le plus grand problème était celui de la minorité hongroise, et pour une certaine période elle a été résolue par une sorte d'autonomie pour les régions habitées d'une majorité hongroise. Sous la pression soviétique l'Etat communiste roumain, dirigé par Gheorghe Gheorghiu Dej, a créé la Région Autonome Magyare (par les articles 19-20, section 11 de la Constitution de la République Populaire Roumaine). Cette région devait être la copie du modèle soviétique d'organisation territoriale et suivre la conception marxiste-léniniste sur les minorités nationales. Les deux buts de cette Région Autonome étaient, l'un, la propagande extérieure et l'autre, qui peut être considéré de propagande intérieure, l'assertion que la Région pouvait constituer le moyen par lequel le gouvernement communiste pourrait achever ses objectives.

La Région a été présentée comme la principale méthode de préserver la minorité hongroise, mais elle pouvait aussi être utilisée, conformément à l'opinion hongroise, pour détourner l'attention des autres aspects concernant en fait les essais d'uniformisation en autres régions, où les Hongrois n'étaient pas majoritaires. Conformément à la Constitution de l'année 1952, la Région Autonome *contiens les zones compactes habitées par les Hongrois et a un organisme administratif indépendant élu par la Région Autonome Magyar.* L'article 21 de cette Constitution prévoyait que *les lois de la République Populaire Roumaine, les décisions et les arrêts des organes centrales supérieures sont appliquées aussi dans la Région Autonome Magyare*, pendant que l'article 57 affirmait que *L'organe du pouvoir d'Etat dans la Région Autonome Magyare est le Conseil d'Etat de la Région Autonome, dont les membres établisse son statut et le suppose après à l'approbation de la grande Assemblée Nationale de la République Populaire Roumaine.* Ces articles de la Constitution n'ont été jamais appliqués et le statut légal de la Région Autonome n'a été jamais différent du statut d'autres régions de la Roumanie⁸, à l'exception du fait que la langue hongroise pouvait être utilisée dans la justice et l'administration locales et que les pétitions pouvaient être écrites en hongrois. Les fonctionnaires de la justice et de l'administration roumaines de cette région ne parlaient pas la langue hongroise, donc la traduction des différents documents était toujours nécessaire.

Une modification de la Constitution, en décembre 1960, a changé le nom de la région en Région Autonome Magyare Mureş, en attachant de nouveaux territoires et détachant les autres, ce qui a changé le pourcentage des Hongrois de la région. Jusqu'à la fin, le 15-16 février 1968, la Grande Assemblée Nationale a décidé la réorganisation administrative territoriale et ainsi la dissolution de la région Autonome.

Mais, en dépit de la création de cette région autonome, pendant le régime communiste l'idée fédérale a été totalement abandonnée, pour réapparaître

⁸ Elle n'a eu jamais ses propres organes de gouvernance, donc n'a eu une importance politique ou juridique, restant seulement une notion administrative.

après la chute de celui-ci, surtout dans certaines régions de la Roumanie, la Transylvanie et le Banat.

Le premier retour (même si c'est un peu ambigu) dans le débat public de cette notion a eu lieu immédiatement après la chute du régime communiste. Les acteurs ont été un groupe de révolutionnaires de Timisoara, la ville où ont commencé les événements qui ont eu comme résultat la dissolution formelle du communisme. Dans la *Proclamation de Timisoara*, le premier document élaboré pour combattre les intentions d'ancien gauche communiste reformée à prendre le pouvoir⁹, l'article 11 affirmait: *Timișoara est décidée à traiter très sérieux et d'utiliser le principe de la décentralisation économique et administrative. Il y a été déjà proposé l'expérimentation dans le département Timiș d'un modèle d'économie de marché...*

Cet article a été interprété par le pouvoir déjà installé comme une déclaration de sécession, de la création d'une entité séparée à l'intérieur d'un pays unitaire comme était considérée la Roumanie. Même si les signataires du document ont déclaré après qu'ils envisageaient seulement de créer un modèle économique pour la Roumanie, cet article a été utilisé pour dénigrer tout ce qui venait de la partie de ce groupe de révolutionnaires et aussi pour minimiser toutes les propositions de décentralisation lancées par les élites intellectuelles de Roumanie.¹⁰

Le dernier signal est venu assez tard, en 1998, par une autre déclaration, cette fois plus particulière, de la partie d'une journaliste de télévision à Cluj-Napoca, Sabin Gherman. Dans son manifeste¹¹ intitulé *J'ai assez de la Roumanie* Sabin Gherman plaidait pour l'autonomie administrative et financière de la Transylvanie et critiquait les politiques de la capitale, Bucarest. Le manifeste a lancé beaucoup de polémiques et a été suivi par l'établissement de la Fondation *Pro Transilvania*, qui sera mise en illégalité en novembre 2000, le fondateur étant accusé de trahison et de complot contre les intérêts nationaux. Gherman a été accusé de n'avoir pas respecté la Constitution de la Roumanie, qui ne prévoit pas l'autonomie régionale. Les contre arguments de celui-ci ont été juste les stipulations de la Constitution, parmi lesquels la liberté d'association et le droit de la libre opinion. De plus, il a affirmé que la fondation ne soutien pas le transfert de souveraineté, mais de compétences. Toutefois il a continué par l'établissement du parti *Liga Transilvania-Banat* (*Ligue Transilvania-Banat*) qui soutenait aussi l'autonomie de la Transylvanie et du Banat, anciennes provinces historiques roumaines. Avec cette formation politique il désirait participer à des élections de l'année 2004.

L'article 3 du Statut de la Ligue affirmait que cette-ci *est un parti politique moderne de centre-droite, qui milite pour l'édification en Roumanie d'un Etat de droit, moderne, démocrate, fondé sur les valeurs européennes, conformément aux aspirations du peuple roumain*. La Ligue poursuit l'approfondissement de la démocratie, *l'application des stratégies modernes concernant la dynamique du*

⁹ Victor Neumann, *Proclamația de la Timișoara (Le Manifeste de Timișoara)*, revue *Orizont literar* (**Horizon littéraire**), février 2000.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ www.geocities.ligatrb

développement régionale comme un facteur déterminant pour l'aisance de la Roumanie entière, la promotion de la décentralisation dans l'administration et l'économie... et a comme principe, parmi d'autres de nature éthique et morale, la subsidiarité. Elle agit pour le respect de la Constitution et des lois de la Roumanie, pour la défense de la souveraineté nationale, de l'indépendance et l'unité de l'État, de l'intégrité nationale et de l'ordre du droit.

L'article 4 déclare que la Ligue a seulement des objectifs politiques, parmi lesquels: la promotion des valeurs et des intérêts régionaux, en consonance avec les intérêts nationaux et les principes européens modernes; milite pour la promotion de la décentralisation en administration et économie, dans l'esprit de la subsidiarité¹² présent dans les documents officiels signés et agréés par la République Roumaine; combat l'extrémisme de n'importe quelle nuance, l'antisémitisme, le racisme et le séparatisme.

Le programme de la Ligue soutient aussi le changement du système électoral local et national, le Parlement devra être élu par la voix uninominale et qu'il ait une seule chambre et quelques institutions centrales soient délocalisées dans les principales villes de la Roumanie. De même, il proposait que 65% des impôts et des taxes restent dans le budget des conseils locaux. L'Etat garda le pouvoir législatif seulement dans ses compétences exclusives: les relations internationales et la politique extérieure; la défense nationale et la sûreté des frontières; l'administration de la justice; la législation commerciale, pénale et du travail; le régime douanier; la monnaie, les finances et la politique monétaire; la santé publique.

Sur le site électronique de la ligue¹³ sont présentées les idées pour lesquelles la ligue se prononce: un gouvernement régional pour la Transylvanie, sans aucune attribution en ce qui concerne la monnaie ou l'armée nationale et de politique extérieure. Le gouvernement local peut gérer la crise économique, sociale et administrative en utilisant la thérapie de choc pour éliminer les effets du gouvernement à distance. Il est prévue aussi pour la Transylvanie un système allemand d'organisation administrative du territoire.

Par l'intermédiaire d'un appel la ligue soulignait qu'elle militait:

- pour l'unité et l'intégrité territoriale de la Roumanie;
- contre les approches territoriales et ethniques et contre les débats sur une éventuelle fédéralisation de la Roumanie et les actions séparatistes;
- pour l'autonomie administrative-financières de toutes les provinces historiques roumaines, en conformité avec le principe de la subsidiarité invoqué dans le Traité de Maastricht, en proposant le partage de la Roumanie en sept régions distinctes et la création d'un Conseil et d'une Chambre régionale pour chacune d'elles, organismes compétentes en questions administratives et économiques, la protection des investisseurs locaux, l'attraction de capital étranger, l'administration de fonds européens, la législation et les affaires intérieures, l'agriculture, la santé, l'enseignement, la recherche, l'assistance sociale et le tourisme;

¹² Il est invoqué aussi le 2eme article du Traité de Maastricht.

¹³ www.geocities.com/ligatrb

-milite pour le changement des compétences de l'Etat en ce qui concerne la dynamique du développement régional et pour la décentralisation politique comme facteur de rapprochement entre le citoyen et le pouvoir politique;
-pour les droits des minorités, pour la garantie de la propriété;
-pour la création d'organismes similaires dans toutes les autres régions de la Roumanie, en vue d'une démarche commune: l'établissement de *l'Union pour une Roumanie moderne, un organisme national qui promeuve l'urgence de la décentralisation de l'administration et de l'économie roumaines*. Dans le même temps la Ligue désirait le *dialogue politique, culturel et social avec les organisations similaires de la République de Moldavie*, parce que la réintégration de la Bessarabie ne pouvait être possible que dans une Roumanie décentralisée qui respecte les traditions spécifiques de toutes les provinces historiques.

Presque simultanément à Cluj-Napoca commence à activer d'une manière organisée (autour de la revue *Provincia (La Province)*) un groupe d'intellectuels qui militaient aussi pour la décentralisation du système administratif, économique et même politique de la Roumanie, mais qui s'est dissocié nettement des idées plus radicales de Sabin Gherman. Par l'intermédiaire de la revue mentionnée s'est développé un dialogue¹⁴ entre le fondateur de la Fondation Pro Transilvania, qui a eu un message assez critique et plein de reproches à l'endroit du groupe de *Provincia*, groupe qui à son tour avait critiqué le manifeste *J'ai assez de la Roumanie*. Sabin Gherman a été accusé dans les pages de *Provincia* qu'il faisait les jeux de quelques groupes irrédentistes, qu'il voulait détenir un monopole dans la question transylvaine en accusant d'imitation autres groupes similaires, qu'après le manifeste il deviendrait plus modéré dans son discours à l'intérieure de la Roumanie en restant plus tranchant dans les interviews accordés en étranger, qu'il se comporterait comme un politicien, même s'il ne se considérait pas comme ça. De plus, Gherman était accusé aussi qu'il a refusé le dialogue direct avec les membres du group de *Provincia*.

Mais, si Sabin Gherman n'a pas réussi à rester dans le premier-plan du mouvement décentralisateur de Transylvanie, le group de *Provincia*¹⁵ a continué avec un assez bon succès local ses démarches. Toutefois, même si les articles publiés sont pertinents et pragmatiques, le group ne se réjouit pas de beaucoup de considération au niveau national, spécialement de la part de l'actuel pouvoir et de la part de parti nationaliste. Le dernier mémorandum présenté par le group de *Provincia* a suscité beaucoup des réactions de la part du pouvoir, même si les signataires ont essayé à rédiger un texte moins radical que possible, comme on peut voir ci-dessous¹⁶:

¹⁴ *Provincia*, octobre 2001,II, no. 10 (17).

¹⁵ La revue se considère une de culture politique.

¹⁶ Le mémorandum a été lancé en décembre 2001 et le texte a été fait public en janvier, en *Provincia*, d'où j'ai extrait le texte.

MÉMORANDUM POUR LE PARLEMENT POUR LA CONSTRUCTION RÉGIONALE DE LA ROUMANIE

Nous, les signataires de ce mémorandum, proposons aux partis politiques, les administrations locales, les leaders d'opinion et la société civile, pour un débat public, les dernières idées concernant la construction politique et administrative d'une Roumanie des régions, en consensus avec le débat qui se développe au niveau européen sur le futur de l'Europe unie.

1. Les présentes propositions concernent le développement harmonieux de la Roumanie, en tenant compte d'identité historique, économique et culturelle de ses régions. Selon notre avis le projet de la construction régionale de la Roumanie n'est pas sécessionniste ou irrédentiste. C'est la raison pour laquelle nous considérons que toute approche de telle manière est simpliste et ne poursuive pas que détournent par une diversion les débats publics approfondis et responsables sur le futur du pays par rapport aux expériences européennes.

2. Notre participation au débat sur le futur de l'Union européenne comme système fédératif, où les régions constitutionnelles comme Ecosse, Catalogne, Flandre, Wallonie, Bavière ont une place spéciale, peut contribuer à une connaissance plus précise de la structure institutionnelle dans laquelle nous voulons nous intégrer. Le modèle régional, le niveau moyen de gouvernance (meso-government), est utile pour récupérer notre identité européenne.

3. Nous considérons comme un principe fondamental de la construction régionale l'allocation des certaines compétences administratives et politiques aux différentes entités territoriales et non aux communautés nationales ou ethniques, les dernières étant, dans le modèle régional, les bénéficiaires de garanties politiques et juridiques nécessaires pour assurer leurs intérêts spécifiques.

4. Le système administratif hyper-centralisé, presque inchangé après 1989, favorise la corruption et la bureaucratie et amplifie les défauts inhérents d'une administration basée sur de petites, nombreuses et coûteuses unités administratives. D'autre part, l'idée de la décentralisation est prévue dans un cadre conceptuel-juridique énoncé par les engagements internationaux de la Roumanie, et aussi par les éléments d'harmonisation européenne de la législation intérieure.

5. Nous proposons une réforme administrative qui peut redéfinir le statut des entités territoriales existantes et introduire de nouvelles formes administratives et politiques. La construction de celles-ci peut commencer avec les régions de développement ou de provinces historiques.

6. De la même perspective nous proposons la discussion de la fondation des conseils régionaux ou des parlements provinciaux établis dans les résidences régionales ou dans les capitales provinciales.

7. À coté des attributions politiques, économiques et culturelles des autorités régionales, exercées conformément au principe de la subsidiarité et des autres normes usuelles dans l'Union européenne, nous croyons qu'il faut tenir compte aussi d'une décentralisation radicale de la politique informationnelle. Les studios régionaux de télévision peuvent jouer un rôle spécial dans le modelage de l'espace publique de différentes régions de la Roumanie.

8. La prise en charge, sur de bases civiques, des identités régionales contribue, dans les régions multiethniques comme le Banat, la Transylvanie ou la Dobroudja, à la formation d'une identité trans-ethnique, par l'intermédiaire de laquelle peuvent être dépassées tant les nostalgies, les craintes ou les escalades extrémistes et nationalistes, que les nationalismes voilés, qui utilisent parfois une phraséologie civique et démocratique.

9. Une nouvelle construction régionale implique aussi une nouvelle construction politique, qui est impossible de se réaliser sans une réforme constitutionnelle, en consensus avec les principes fondamentaux de la constitution européenne, en train d'élaboration.

10. Les présentes propositions sont fondées sur les critères du républicanisme, c'est à dire la gouvernance avec le consensus de gouvernés, la démocratie participative. C'est la raison pour laquelle chaque décision structurale doit être le résultat d'un referendum organisé au niveau régional ou national, après un large débat public, de sorte que la population soit d'une bonne foi informée sur les situations similaires européennes et sur les chances de ce type d'administration.

Le texte présente a été envoyé au Bureau Permanent du Parlement de la Roumanie, aux dirigeants de Parti Social Démocrate, Parti National Libéral, Parti Démocrate, Union Déocrate des Hongrois de Roumanie, Parti National Paysan, Chrétien et Démocrate et il sera envoyé aussi au Parlement européen et au Comité des régions. (Cluj-Napoca, 08 décembre 2001)

Comme toujours, les réactions officielles ont été très critiques. Le Premier ministre, Adrian Năstase, a considéré que le débat sur ce sujet est un piège et que le mémorandum est une idée lancée par quelques égarés dans un débat national. Je crois que nous devons laisser les égarés débattre ce problème au sein de leur famille et ne pas détourner le sens des débats publics de questions vraiment essentielles. ... C'est un défi à l'adresse de mémoire collective de ce peuple, qui a donné son sang pour l'accomplissement de l'unité nationale. (...) Je veux avertir... qu'au moment où ils essayeront de passer à un certain type d'actions contre l'Etat national unitaire roumain, alors nous nous impliquerons par les institutions de l'Etat.¹⁷ Du reste, on a des institutions de l'Etat, des services d'informations...¹⁸

¹⁷ Agence de presse Mediafax, 11 décembre 2001, cité en *Provincia*, janvier 2002.

¹⁸ Adevarul (La Vérité), 15 décembre 2001, cité en *Provincia*, janvier 2002.

A son tour, le président Ion Iliescu considérait que *L'approche d'une telle question à l'échelle nationale me semble aberrante. Ce n'est pas le thème central qui préoccupe la Roumanie. ... Ça peut rester un débat pour les cercles d'analyse, théorique, devant un verre de bière ou du vin, pour les gens qui veulent entraîner leur intelligence.*¹⁹ *Discuter sur la fragmentation, sur la séparation, c'est un inutile et dangereux exercice de démocratie.*²⁰

Une autre voix a été celle de l'église orthodoxe, par son représentant l'archevêque Bartolomeu Anania, qui a soutenu que la fédéralisation de la Roumanie n'est pas seulement une campagne anti-roumaine, mais aussi une campagne anti-orthodoxe.

Le leader du parti nationaliste *Romania Mare* considérait aussi que le mémorandum est une aberration, *une nouvelle escalade de la politique irrédentiste de l'Union Démocrate des Hongrois de Roumanie, qui a racolé aussi quelques ordures de l'intellectualité roumaine*, en soutenant que les acteurs de la diversion doivent être jugés pour le crime contre la nation.

Les représentants de l'Union Démocrate des Hongrois de Roumanie, du Parti National Libérale ont exprimé leur accord partiel avec les idées du *Mémorandum*, les premiers en soutenant le débat sur cette question, pendant que les libéraux ont été d'accord seulement avec la décentralisation, et pas du tout avec la régionalisation.

En ce qui concerne l'opinion publique, en Transylvanie on peut dire qu'elle est bien partagée entre les souteneurs de la régionalisation, de l'autonomie de la province et entre les souteneurs de l'Etat unitaire²¹. La principale raison est évidemment économique, le niveau de la vie étant ici plus développé²², mais existe aussi des raisons qui tiennent des facteurs culturels et sociaux, même des stéréotypes qui ont été construits pendant des années pour les régions de l'Europe Centrale et de l'Est. La Transylvanie signifie presque l'Occident, l'EUROPE, (même si seulement l'Europe centrale), pendant que les autres deux provinces roumaines sont l'Orient, les Balkans dans le sens le plus péjoratif possible. Comme la culture occidentale est considérée universelle, l'appartenance à celle-ci est désirable, les autres étant considérés comme inférieures, d'où le sentiment de refus à partager les biens économiques, spécialement, avec les êtres qui ne méritent pas, à cause de leur infériorité. Un bon exemple en ce sens pourrait être les réponses des transylvaniens sur la question de l'autonomie:

*J'ai une opinion très positive. Ce qui est ici, chez nous, il faut rester chez nous. Ce qui est chez **mitici**²³ ne m'intéresse pas. Bien sur, le pays doit rester intact, mais celui qui produit ne doit pas être pillé.*²⁴

¹⁹ *Jurnalul national (Le Journal national)*, 13 décembre 2001, cité en *Provincia*, janvier 2002.

²⁰ Discours à l'Assemblée solennelle consacrée à 12ème anniversaire de la Révolution roumaine; *Jurnalul national (Le Journal national)*, 22 décembre 2001, cité en *Provincia*, janvier 2002.

²¹ Mais il est presque impossible à établir la proportion exacte. Il existe le groupe qui soutient la régionalisation et la décentralisation et qui a ses adeptes, et aussi le groupe qui n'est pas d'accord avec ce processus et qui a aussi ses souteneurs. Cette question n'est pas présente dans les sondages d'opinion, donc n'existe pas des chiffres exactes.

²² La plus part de l'industrie lourde a été concentrée à l'Est, en Moldavie, où aussi la situation démographique a des conséquences, et le climat plus sèche qui existe au Sud du pays a son contribution à la situation économique, même si n'est pas la seule cause de la pauvreté du Sud.

²³ Mot péjoratif pour les habitants de Valachie, qui à l'origine a été seulement une abréviation du nom du Saint patron du Bucarest. Le soulignage de l'auteur.

Pour voir la différence:

*De point de vue économique, c'est possible qu'il soit meilleur qu'au présent, mais je crois que ce problème se pose, du moins en ce moment, pas de point de vue économique, mais ethnique. De point de vue administratif ... je ne crois pas qu'existe quelqu'un qui peut faire cette chose.*²⁵

Même si ces deux opinions, comme tous les sondages, ne relèvent qu'une vérité partielle, elles peuvent nous donner un fragment de la réalité qui peut prouver que les nuances sont toujours présentes et qu'existent aussi beaucoup de préjugés qui nourrissent la mentalité collective.

Un autre débat a été présenté dans la revue *Lumea (Le Monde)*, sous la forme d'un dialogue entre un historien roumain très connu, Dinu C. Giurescu et un journaliste roumain qui habite en Allemagne et travail pour la *Deutshewelle*. Le débat a eu comme exemple l'autonomie régionale hongroise de la période communiste, l'historien Dinu C. Giurescu étant bien d'accord avec la décentralisation administrative, financière, économique ou culturelle, mais non avec l'autonomie. D'un autre côté, Emil Hurezeanu considère la fédéralisation comme une évolution, un progrès démocratique, mais aussi il croit que les souteneurs de cette thèse en Transylvanie oublient que le communisme a effacé fortement les différences, les spécificités locales de Transylvanie qui font la raison intérieure du désir d'autonomie des habitants de la province. De même, Hurezeanu considère qu'après l'émigration post-communiste des Allemands le climat culturel et social est devenu de plus en plus semblable avec celui de Moldavie et de Valachie que de la Hongrie, Bohême ou de l'Autriche. Ce qu'il est important est seulement la mythologie et les anciens souvenirs.

Mais, si le fédéralisme comme droit à la différence est considéré par Hurezeanu comme une caractéristique du progrès de la démocratie, une autre caractéristique est, chez lui, l'obligation de solidarité²⁶. Celle-ci est invoquée spécialement parce que la principale raison de l'autonomie voulue en Transylvanie est le développement économique plus grand en comparaison avec les autres deux provinces historiques, d'où les impôts plus grands appliqués et la redistribution inégale qui s'en suit. De plus, Hurezeanu considère que, en dépit de son autonomie, la Transylvanie n'a pas une tradition fédérative²⁷, c'est qui peut être considéré comme quelque chose de négatif dans ce processus.

Comme conclusion Hurezeanu parle de deux types de préjugés: celles de la majorité et celles de la minorité. Les majoritaires pensent toujours à la séparation quand les minoritaires veulent fortifier leur autonomie légitime, démocratique. Les minoritaires aussi, quand les majoritaires parlent d'Etat national, d'intégration, de centralisation, ils pensent à une violation de leurs

²⁴ Homme, 51 ans. Sondage apparu dans le journal *Adevrul de Arad (La Vérité de Arad)*, 12 décembre 2001, cité en *Provincia*, janvier 2002.

²⁵ Homme, 24 ans. Ibidem.

²⁶ Et Hurezeanu donne l'exemple d'Allemagne d'Ouest, où les citoyens payent des impôts plus grands pour aider les lands d'est.

²⁷ Nous pouvons aussi dire qu'elle (et la Roumanie entière) n'a pas une tradition démocratique.

droits. Et il considère que ce paradoxe devrait nous nous forcer à réfléchir comment nous pouvons découvrir les intérêts communs, l'intérêt général. Cette opinion est bien sur juste, l'intérêt général étant un but qui doit être poursuivi, mais c'est assez difficile à demander cette chose aux gens qui n'ont pas de patience pour bien vivre après l'expérience du communisme. C'est normale que des individus qui travaillent aujourd'hui veulent se réjouir du produit de leur travail dans le même temps avec leurs efforts et non quand veut le gouvernement où quand les autres seront capables à comprendre que chacun doit poursuivre son bien personnel. La solidarité est aussi très importante, mais c'est possible que l'étape de la séparation est nécessaire pour comprendre après plus bien les avantages et les désavantages de l'unité. C'est possible qu'il faut se séparer aujourd'hui pour se rencontrer plus fort plus tard.

Gheorghe, Cristina Maria. Descentralización y armonía social postcomunista.

BIBLIOGRAPHIE

Ciorănescu, George. *Românii și ideea federalistă (Les Roumains et l'idée fédéraliste)*, București, Ed. Enciclopedică, 1996.

Lumea. N°. 1/2001. <www.lumeam.ro>

Orizont literar. Février 2000. <www.orizontliterar.ro>

Provincia. Juin-juillet 2001, année II, n°. 6-7 (14). <www.provincia.ro>

Provincia. Octobre 2001, Année II, n°. 10 (17).

Provincia. Janvier 2002, Année III, n°. 1.

www.geocities.com/ligatrb. Le site de la Ligue Transilvania-Banat.